Camerounais arrêté pour refus de cession de terre aux Chinois : Justice arbitraire ?

02/03/2012 à 17h01

D'après une information de *Mutations*, un nouveau fait d'armes du gouvernement serait survenu dans l'Est du Cameroun : la condamnation d'un ressortissant de l'est, M. Fa'a Embolo Joseph. Le forfait de ce père de famille de 59 ans, aurait été d'avoir refusé « le vol » de ses terres, par l'état, supposé le protéger, au profit de cultivateurs de riz chinois.

Une information qui, si elle était avérée, serait un retour aux travers des cessions des terres tant décriés il y'a quelques années par l'Acdic.

> *On se souvient notamment du reportage français, dans lequel on pouvait constater qu'un homme d'affaires chinois avait hérité de la part du gouvernement camerounais, de 10.000 hectares afin de produire du riz à **Nanga Eboko**.*

Sous quelles conditions ont été passés ces accords ? Bien malin qui pourrait répondre à cette embarrassante question. Il semblerait donc que l'opacité soit toujours de mise dans la manière dont l'état gère ses affaires et surtout les contrats avec les sociétés étrangères.

Le terrain litigieux se situerait à **Akak**, à l'est, où M. **Fa'a** posséderait 10.000 hectares de terres arables. Sur décision du gouvernement, on l'invite donc à céder ces terres pour exploitation chinoise. Décision qu'il conteste, tant elle peut paraître injuste, catastrophique pour l'avenir de la famille de cet homme de 59 ans. **Il estime son combat juste et jure**

mordicus qu’il ne cèdera pas, face à ce gouvernement, qui veut exproprier ses enfants de ce qui devrait leur revenir.

> *Le gouvernement serait même passé par les autorités traditionnelles, pour convaincre cet homme de bien vouloir céder ses terres pour les exploitants chinois. (…)*

Bonaberi.com